



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-044 ADHESION A NORMANDIE FILIERE ALGUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 23-100 en date du 21 décembre 2023, donnant un accord de principe pour adhérer à l'association du collectif normand de valorisation des algues et pour verser une subvention annuelle;

Monsieur le Maire expose :

L'assemblée constitutive de Normandie Filière Algues s'est déroulée le 13 mai 2024 en présence de collectivités et d'industriels. Les objectifs de cette dernière est de faire un travail de recherche scientifique sur les moyens de valoriser les amas d'algues et notamment de sargasses, et de mettre en place une filière économique. L'adhésion annuelle est de 250 euros.

Considérant que la commune est membre du conseil d'administration, elle doit nommer un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACTE** la constitution de l'association Normandie Filière Algues;
- **AUTORISE** la dépense de 250€ correspondant à l'adhésion annuelle de cette association,
- **DESIGNE** Monsieur BLAIZOT, membre titulaire, représentant de la commune au sein du conseil d'administration, et Monsieur DUPONT-FEDERICI membre suppléant.

VOTE : POUR : 13 – CONTRE : 1

Pour extrait conforme
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

